



# BAIGNADES & PÊCHE À PIED DE LOISIRS

Normandie

[ 2020 ]

**A**vec ses 600 km de façade côtière et plusieurs zones de loisirs en eau douce, la Normandie offre de nombreux sites de baignade et de pêche à pied de loisirs. La qualité sanitaire de ces sites est surveillée de manière à prévenir tout risque pour la santé des baigneurs et des consommateurs. Une synthèse de la situation régionale est présentée dans ce document ; des informations plus complètes ainsi que des bilans détaillés par département sont disponibles sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) <https://www.normandie.ars.sante.fr/baignades-en-milieu-naturel>

## Les eaux de baignade en Normandie

La surveillance de la qualité des eaux de baignade est mise en oeuvre sur l'ensemble des zones accessibles au public, fréquentées de manière régulières et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction

Elle comprend :

- La mise en oeuvre, par la personne responsable de l'eau de baignade (PREB\*), de mesures préventives ou curatives. La PREB assure l'information du public sur la qualité de l'eau et les mesures mises en place et prend en charge tout ou partie des dépenses du suivi analytique,
- Le contrôle sanitaire exercé par l'ARS qui intègre l'inspection des eaux de baignade, le contrôle des mesures de gestion mises en oeuvre par la PREB, la réalisation de prélèvements et analyses de la qualité des eaux et l'interprétation sanitaire des résultats.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen d'indicateurs microbiologiques appelés germes témoins de contamination fécale (Escherichia coli et entérocoques). Chaque prélèvement est qualifié sur la base de seuils (cf. figure 1). Le dépassement d'un des seuils de qualité moyenne donne lieu à des mesures de gestion. Le contrôle sanitaire inclut également une surveillance visuelle destinée à détecter la présence de résidus goudronneux, de verre, de plastique ou d'autres déchets. En cas de risque identifié, d'autres paramètres sont surveillés tels que les cyanobactéries, les échouages d'algues...

Depuis 2013, le classement des eaux de baignades est établi selon les dispositions de la directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006. En fin de saison, les plages sont ainsi classées en quatre classes de qualité (excellente, bonne, suffisante, insuffisante) sur la base des résultats acquis lors de 4 dernières saisons balnéaires (cf. carte en page 5).

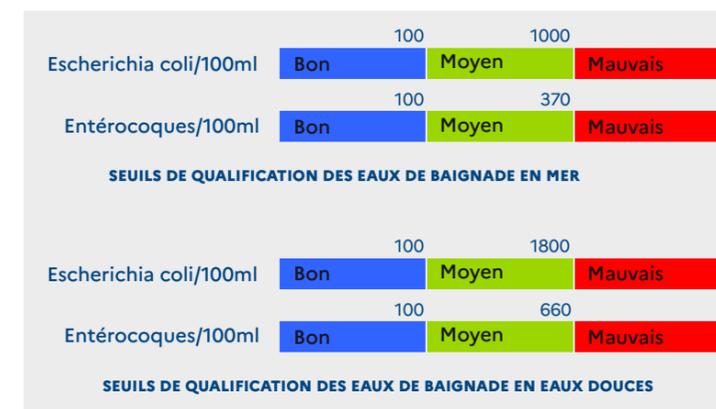


Figure 1 : Seuils de qualification d'un prélèvement individuel d'une eau de baignade

## Les baignades en mer

La Normandie comptait, en 2020, 149 baignades en mer (37 dans le Calvados, 89 dans la Manche et 23 en Seine-Maritime). Pour les baignades en mer, les risques sanitaires principaux sont liés à la pollution microbiologique des eaux (cf. encadré). Plusieurs épisodes susceptibles d'entraîner une contamination microbiologique sont survenus durant la saison 2020 : ces événements ont donné lieu à des mesures de gestion adaptées aux situations rencontrées, notamment des interdictions préventives de baignade (cas majoritaire) ou des interdictions consécutives à de mauvais résultats du contrôle sanitaire (cf. tableau 1).

		Calvados	Manche	Seine-Maritime	TOTAL
<b>Interdictions préventives</b>	nombre	4	9	5	18
	nombre de jours	4	38	12	54
<b>Interdictions suite à de mauvais résultats d'analyse</b>	nombre	5	6	1	12
	nombre de jours	12	14	2	28

Tableau 1 : Nombre et durée des interdictions de baignade survenues en 2020 en raison de pollutions microbiologiques

Même si certains épisodes de pollution restent inexpliqués, les contaminations microbiologiques sont majoritairement associées :

- aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectifs ou individuels,
- aux fortes pluies qui favorisent le lessivage des sols et le débordement des ouvrages de collecte des eaux usées,
- aux grandes marées qui remettent en suspension les sédiments accumulés et les déjections animales dans certains secteurs.

Les risques sanitaires potentiellement associés à une pollution microbiologique d'une eau de baignade sont des pathologies de la sphère oto-rhino laryngée (ORL), de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

\*PREB : Personne Responsable des Eaux de Baignade (maire, gestionnaire de site)

Les classements des eaux de baignades en mer à l'issue de la saison 2020, ainsi que leur évolution depuis 2013, année de mise en œuvre des dispositions de la directive du 15 février 2006, montrent une relative stabilité sur la région (cf. figures 2 et 3). Si la qualité des eaux de baignade est globalement satisfaisante en Normandie, puisqu'à l'issue de la saison 2020, 95% de baignades en mer sont en qualité « excellente » ou « bonne », il n'en demeure pas moins que certains secteurs restent localement vulnérables, et que, dans un nombre restreint de situations, des inquiétudes persistent quant à la pérennité des activités de baignade. La mise en œuvre des plans d'action visant à améliorer la qualité des eaux, définis dans les profils de vulnérabilité, se poursuit, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés.

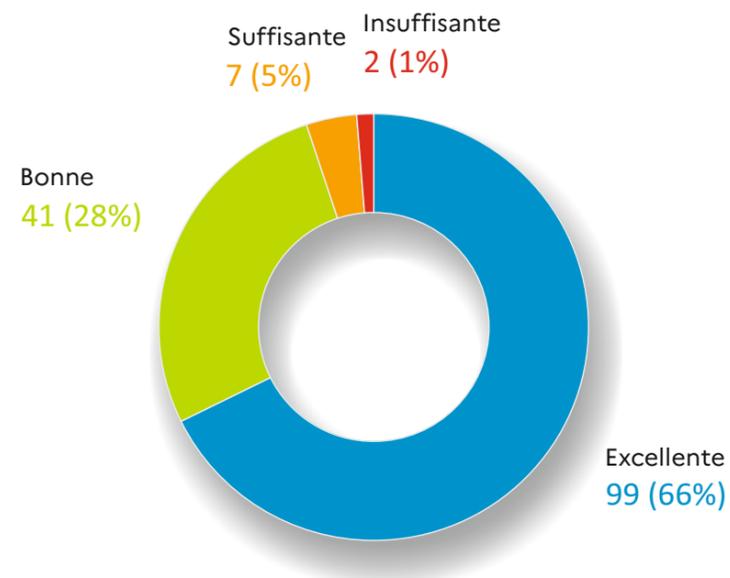


Figure 2 : classement des eaux de baignade en mer à l'issue de la saison 2020

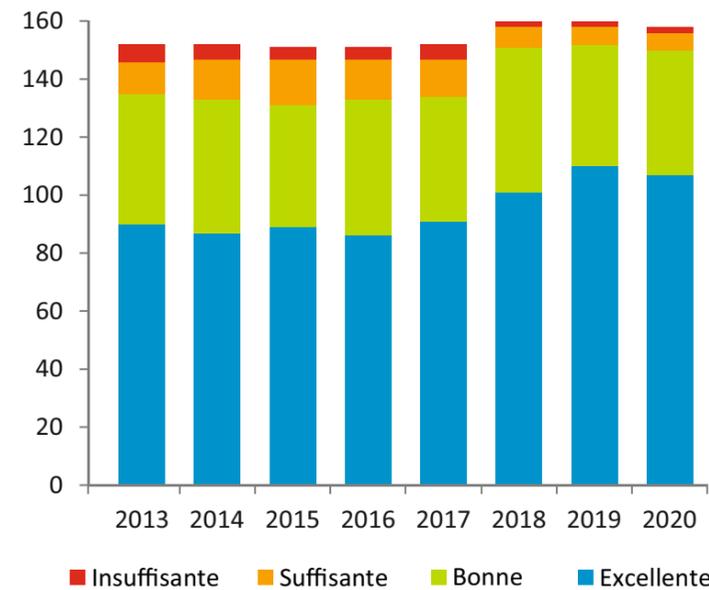


Figure 3 : Evolution des classements des eaux de baignades en mer depuis 2013

#### Faits marquants en 2020

Deux plages Calvadosiennes ont été particulièrement impactées par des dépôts massifs d'algues d'algues (majoritairement algues brunes). Cela se produit ponctuellement et parfois consécutivement à des événements météorologiques particuliers (vents, houle, orages).

La saison a été particulièrement marquée par la prolifération des cyanobactéries dans les baignades en eau douce de l'Eure et de la Seine Maritime. Cet état de fait peut probablement être expliqué par un hiver 2019-2020 relativement doux et un printemps 2020 très chaud, induisant des conditions favorables au développement des cyanobactéries.

La contribution du paramètre « entérocoque » dans les dérives de qualité observées sur certaines plages Manchoises se confirme à nouveau cette année. Une étude de cette problématique est en cours, mise en œuvre par le Conseil Départemental de la Manche en partenariat avec l'ARS Normandie avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (programme RQM, Réseau de Qualité des Milieux).

L'observation de la prolifération de méduses ayant provoqué plusieurs cas de réactions allergiques sur une plage Manchoise a conduit à interdiction ponctuelle de la baignade début août 2020.

Enfin, des perturbations orageuses accompagnées de fortes pluies ont été observées sur l'ensemble de la région en août 2020, induisant plusieurs fermetures de baignades.

## Les baignades en eau douce

### Les baignades en milieu naturel

La Normandie comptait, en 2020, 10 baignades en milieu naturel (1 dans le Calvados, 5 dans l'Eure, 1 dans l'Orne et 3 en Seine-Maritime). Ces baignades en eau douce sont, en règle générale, moins vulnérables aux pollutions microbiologiques extérieures que les eaux de mer. En revanche, elles peuvent connaître des problématiques spécifiques, telles que des proliférations de cyanobactéries ou des épisodes de dermatite cercarienne (puce du canard).

En 2020, le contrôle sanitaire des sites de baignades en eau douce intégrait la surveillance des cyanobactéries. Celle-ci a mis en évidence des proliférations de cyanobactéries à des niveaux supérieurs aux seuils de gestion sur une baignade du département de Seine-Maritime et quatre pour le département de l'Eure. Ces dépassements ont conduit à des interdictions de baignade pour un total de 66 jours durant la saison.

La dermatite cercarienne ou puce du canard est une affection cutanée passagère et généralement bénigne, qui peut toutefois être à l'origine d'allergies. Elle est due à la pénétration de larves appelées cercaires à travers la peau des baigneurs et se manifeste par des plaques rouges et vésicules qui persistent cinq à quinze jours sans laisser de traces, mais qui peuvent provoquer des démangeaisons importantes.

Les cyanobactéries (également appelées algues bleues) sont susceptibles de se développer dans les eaux douces peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments. Certains genres de cyanobactéries peuvent produire des toxines pouvant provoquer des troubles d'intensité et de gravité variables tels que des atteintes cutanées, des gastro-entérites aiguës, des atteintes neurologiques suite au contact, à l'ingestion ou à l'inhalation d'eau contaminée.

En 2020, deux cas de dermatite cercarienne ont été signalés à l'ARS. Le rappel de quelques gestes préventifs a été réalisé par affichage sur site et l'information relayée sur le site internet de l'ARS : [www.normandie-ars.sante.fr/dermatite-du-baigneur-conseils-sanitaires](http://www.normandie-ars.sante.fr/dermatite-du-baigneur-conseils-sanitaires).

D'un point de vue microbiologique, les eaux de baignades en eau douce de la région sont toutes classées en excellente qualité depuis 2013, à l'exception d'une baignade classée en bonne qualité à l'issue de la campagne 2020.

## Les baignades artificielles en eau douce

Ces baignades ne répondent ni à la définition de la directive 2006/7/CE (l'eau étant maintenue captive et ne circulant pas librement), ni à la définition d'une piscine (l'eau n'étant pas désinfectée et désinfectante). Elles ne font pas l'objet d'un classement au titre de la directive 2006/7/CE. Le contrôle sanitaire est réalisé de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la personne responsable de la baignade assure un auto-contrôle et établit une procédure concernant la gestion des situations de non-respect des limites de qualité et de non-satisfaction des références de qualité.

### Deux baignades artificielles sont recensées dans la région :

L'ensemble des résultats du contrôle sanitaire réalisé sur la saison 2020 est conforme aux limites de qualité.

Au vu de la situation sanitaire liée au CoVID 19, la configuration et le mode d'exploitation de ce type de structure ont conduit la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure – Breteuil à prendre la décision de ne pas ouvrir au public durant la saison balnéaire 2020.

Au-delà des risques de pollution liés à l'environnement communs à toutes les baignades, ces sites particuliers sont sujets à des risques sanitaires spécifiques liés à l'apport de germes pathogènes par les baigneurs : ceux-ci sont fortement dépendants de l'hygiène des baigneurs, de la fréquentation, du volume d'eau et des caractéristiques hydrauliques de la baignade.

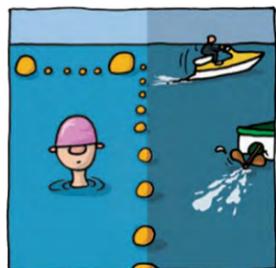
Ces baignades font l'objet d'une surveillance sanitaire et de seuils de gestion spécifiques, adaptés en fonction des enjeux identifiés pour chaque typologie de bassins.

Paramètre	Fréquence	Limites de qualité en système fermé ou ouvert
<i>Escherichia coli</i> (NPP/100mL)	Hebdomadaire	500
Entérocoques intestinaux (NPP/100mL)	Hebdomadaire	200
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (UFC/100mL)	Hebdomadaire	10
<i>Staphylococcus aureus</i> (UFC/100mL)	Hebdomadaire	20
Transparence de l'eau	Hebdomadaire	Supérieure à 1 m
Développement de biofilms	Hebdomadaire	Absence
Température et pH	Hebdomadaire	

Tableau 2 : Fréquence de contrôle et limites de qualité de l'eau des baignades artificielles en eau douce

## Profitez de l'été en toute sérénité...

### A chaque âge et en tout lieu, la noyade reste le principal danger : Adoptez les bons comportements !



Pour éviter les risques et profiter de l'eau sans danger, il convient de respecter les bons réflexes suivants :

- Lors d'une baignade en mer, renseignez-vous sur l'état de la mer et des courants, et tenez compte de votre condition physique et de votre état de santé avant de vous lancer à l'eau !
- Une surveillance constante et rapprochée des enfants est indispensable, même dans les lieux de baignade surveillée !
- Respectez toujours les interdictions de baignade, et restez dans les zones surveillées.
- Ne consommez pas d'alcool avant la baignade ou une activité nautique.
- D'une façon générale, l'apprentissage de la nage est recommandé le plus tôt possible, mais il n'est jamais trop tard pour apprendre à nager, même à l'âge adulte !

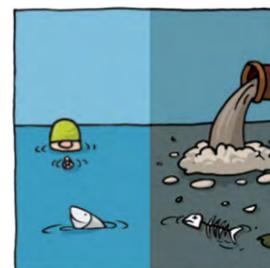
### Apprivoisez le soleil !



Quelques conseils pour bien profiter des rayons du soleil :

- Evitez de vous exposer aux heures les plus dangereuses (entre 12h et 16h)
- Portez un chapeau ou une casquette
- Portez des lunettes de soleil avec un filtre anti-UV et des montures bien enveloppantes
- Gardez si possible un tee-shirt, une chemise
- N'exposez pas les nourrissons au soleil

### Pour la pratique de la baignade, tous les sites ne se valent pas ! Informez-vous sur la qualité et les interdictions en cours



Pour profiter de la baignade et éviter les expositions inutiles :

- Informez-vous sur la qualité des sites
- Renseignez-vous et respectez les interdictions en cours
- Suivez les conseils de prévention édictés par les autorités sanitaires
- Ces informations sont affichées sur les sites de baignade et disponibles en ligne sur [www.normandie.ars.sante.fr/](http://www.normandie.ars.sante.fr/)

### Gardez la plage propre !

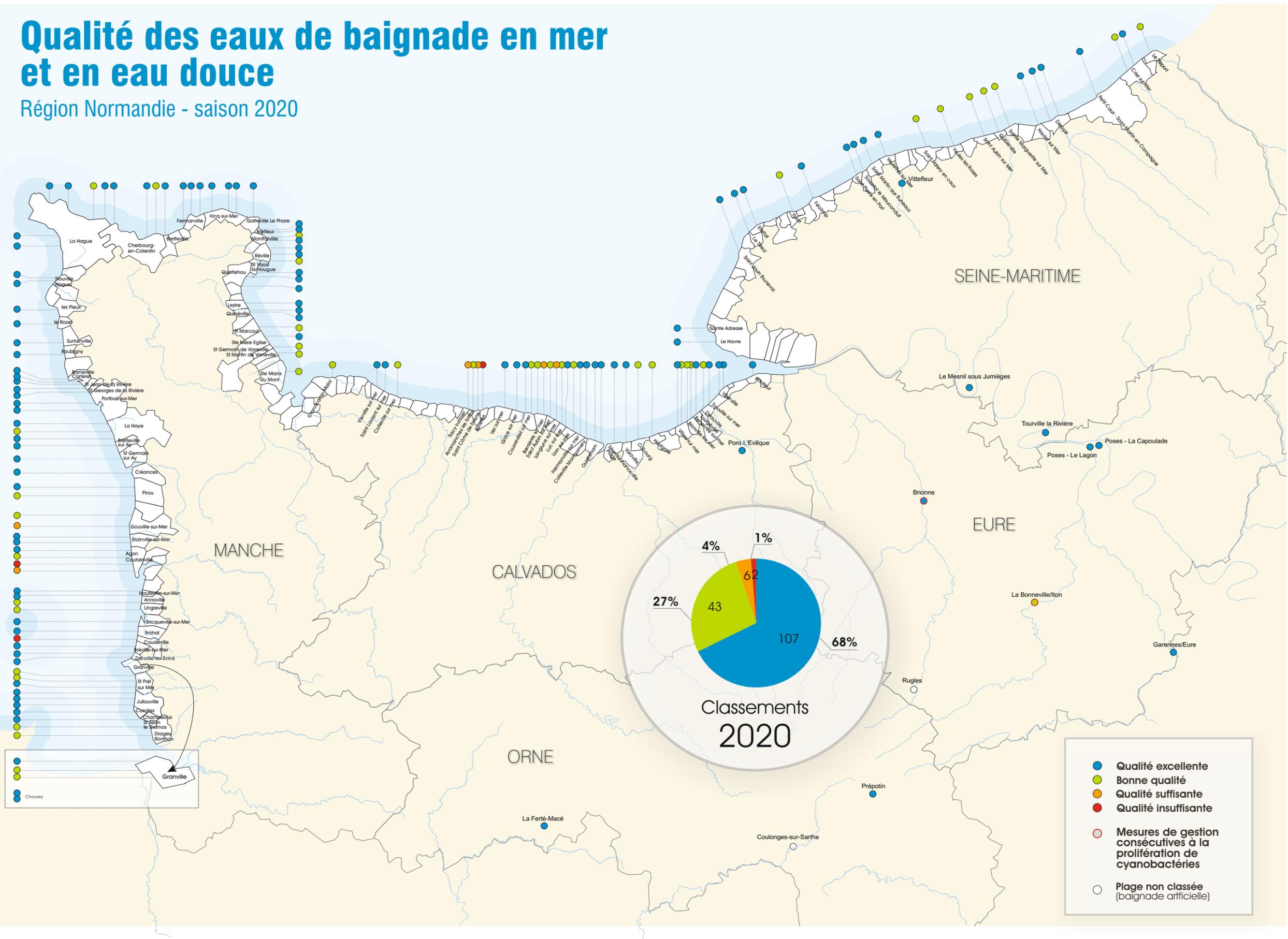


Un sable qui n'est pas très propre peut être à l'origine d'affections dermatologiques. Utilisez une serviette pour vous allonger sur le sable et profitez des douches mises à votre disposition.

La plage est un espace public, gardez la propre en utilisant les poubelles pour les déchets et les installations sanitaires mises à votre disposition. N'emmenez pas d'animaux domestiques sur les plages ; elles leur sont souvent interdites pendant la saison balnéaire.

# Qualité des eaux de baignade en mer et en eau douce

Région Normandie - saison 2020



# La pêche à pied de loisirs

## 32 gisements de coquillages suivis en 2020

La surveillance de la qualité sanitaire des principaux gisements de coquillages fréquentés en pêche à pied de loisirs est exercée par l'ARS, en complément du suivi REMI (réseau microbiologique) réalisé par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) sur les zones professionnelles. Ce suivi concerne exclusivement les bivalves filtreurs (huitres, moules, coques, palourdes) : ces mollusques filtrent, pour se nourrir, de grandes quantités d'eau et peuvent concentrer dans leur chair des contaminants pouvant être préjudiciables à la santé du consommateur.

Nature des principaux contaminants	effets sur la santé	dans quels délais?
germes pathogènes (bactéries, virus,...)	gastroentérite hépatite A...	quelques heures à quelques jours
toxines algales	vomissements, maux de ventre, diarrhée	quelques heures
contaminants chimiques : métaux lourds (cadmium, mercure, plomb...), HAP, PCB...	accumulation dans l'organisme générant diverses pathologies (troubles neurologiques, immunitaires, cancers...)	à long terme

Tableau 3 : Principaux contaminants retrouvés dans les coquillages et effets sanitaires associés



### Les résultats des suivis microbiologiques (24 pts)

Au même titre que pour les zones professionnelles, la qualité microbiologique des coquillages est évaluée au moyen de l'indicateur témoin de contamination fécale E. coli. Lorsque des contaminations sont identifiées ou suspectées, des mesures de gestion (recontrôle, interdiction de pêche) sont mises en œuvre (cf. tableau 4). En Seine-Maritime, 1 gisement est interdit depuis courant 2019 et n'est plus analysé depuis octobre 2019 faute de biomasse. Il en est de même pour la pêche des coquillages fouisseurs de la partie sud-est de la baie du Mont-Saint-Michel, interdite depuis début 2019. Enfin, depuis septembre 2020, la pêche des coquillages fouisseurs est également interdite dans la zone Quinéville/Utah-Beach.

Alertes microbiologiques 2020	Calvados	Manche	Seine-Maritime
Nombre d'interdictions de pêche à pied	5	4	-
Nombre de jours d'interdiction	139	36	-

Tableau 4 : Récapitulatif des alertes microbiologiques rencontrées en 2020 sur les zones de pêche à pied de loisirs

### La surveillance phytoplanktonique

Les résultats de la surveillance phytoplanktonique exercée par l'IFREMER sont utilisés pour la gestion des risques sur les zones de pêche à pied de loisirs. En 2020, la présence de l'algue *Dinophysis* a conduit à interdire la consommation de coquillages sur le littoral de Seine-Maritime entre l'estuaire de la Seine et Veulettes durant 87 jours au cours de l'année.

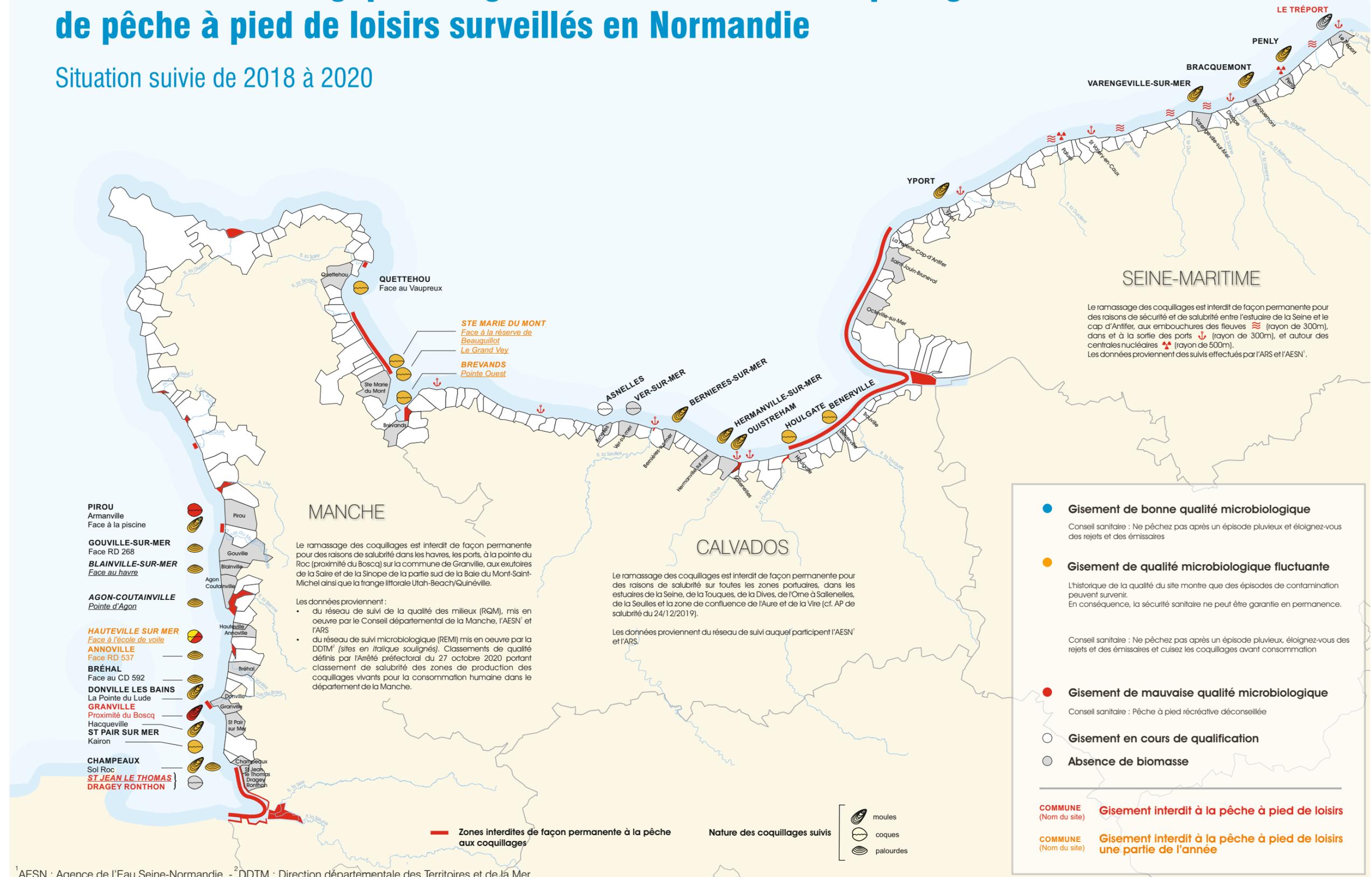
## Profitez de la pêche en toute sérénité...

- Renseignez-vous sur la qualité et la vulnérabilité des sites de pêche et privilégiez les sites de meilleure qualité. Ces informations sont affichées en haut des cales d'accès à l'estran et disponibles en ligne sur [www.normandie.ars.sante.fr/coquillages-de-peche-pied](http://www.normandie.ars.sante.fr/coquillages-de-peche-pied)
- Respectez les interdictions en cours
- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux.
- Éloignez-vous des rejets (cours d'eau, canalisations), des ports et des centrales nucléaires.
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche.
- Transportez et conservez vos coquillages au frais.
- Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche et assurez-vous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation.
- Cuisez les coquillages avant consommation. Néanmoins, rappelez-vous que la cuisson permet seulement de réduire les risques microbiologiques et non de les supprimer totalement !

<sup>1</sup> Hydrocarbures aromatiques polycycliques - <sup>2</sup> Polychlorobiphényles

# Qualité microbiologique des gisements naturels de coquillages de pêche à pied de loisirs surveillés en Normandie

Situation suivie de 2018 à 2020



<sup>1</sup> AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie - <sup>2</sup> DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer



## ARS Normandie

Esplanade Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 Caen Cedex 4



[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)